



Wallonie

Commune de Court-Saint-Etienne

URBANISME

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Le collège communal fait savoir qu'il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

Le demandeur est la **SRL. CEVERTIMMO** dont les bureaux se trouvent chaussée de Bruxelles, 268 à 1300 WAVRE. Le terrain concerné est situé à 1490 COURT-SAINT-ETIENNE, avenue des Combattants, 66- cadastré section H n° 290W4.

Le projet consiste en la **transformation d'un bâtiment existant en 6 logements et un bureau avec 10 emplacements voitures + local à vélos.**

L'enquête publique est réalisée en vertu de l'article **D.IV.40** du Code du Développement Territorial : **dérogation au Guide Régional d'Urbanisme (art. 414§2, 1°).**

Le dossier peut être consulté à l'Administration Communale de COURT-SAINT-ETIENNE – service urbanisme logement – rue des Écoles n° 1 à 1490 COURT-SAINT-ETIENNE du **18 janvier 2021 au 01 février 2021** sous des modalités à convenir en prenant rendez-vous, minimum 24H à l'avance, le mardi et vendredi de 8h30 à 12h00 au 010.620.644 ou par mail à urbanisme@court-st-etienne.be.

Les réclamations et observations écrites peuvent être envoyées pour le **01 février 2021** au plus tard à l'Administration Communale de Court-Saint-Etienne service urbanisme logement rue des Écoles n°1 à 1490 Court-Saint-Etienne – urbanisme@court-st-etienne.be. Les réclamations et observations écrites sont à adresser au collège communal.

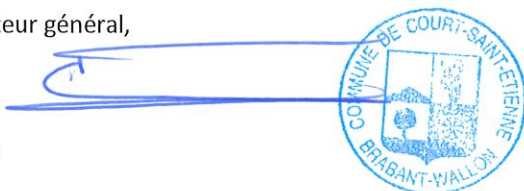
Le conseiller en aménagement du territoire et en urbanisme est M. Olivier LEDOUX dont les bureaux se trouvent à l'Administration Communale de Court-Saint-Etienne service urbanisme logement rue des Écoles n°1 à 1490 Court-Saint-Etienne – urbanisme@court-st-etienne.be.

Ces modalités spécifiques sont d'application en raison des mesures du Gouvernement fédéral dans le cadre de l'épidémie Covid-19.

Ainsi affiché, le 12 janvier 2021

Le Directeur général,

F. PETRE



Le Bourgmestre,

M. GOBLET d'ALVIELLA